
Communiqué de Presse

Une nouvelle certification pour les écrans souples de sous-toiture

Longtemps sous Avis Technique puis sous homologation depuis 2008, les écrans souples de sous-toiture sont désormais certifiés par le CSTB depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le passage de l'Avis Technique à l'homologation en 2008 avait permis de définir un niveau de performances harmonisé pour les écrans souples de sous-toiture, passés d'accessoires à partie intégrante du système de couverture.

Le CSTB, qui délivrait les certificats d'homologation, souhaite renforcer encore la confiance dans ces produits devenus incontournables pour la protection des combles contre la pénétration de neige poudreuse et de poussière, la collecte et la reconduction hors œuvre des infiltrations d'eaux accidentelles, et parmi d'autres multiples fonctions, leur contribution à la performance thermique de la toiture en améliorant l'étanchéité à l'air. Le CSTB propose depuis janvier 2015 une nouvelle certification EP14 « Ecrans souples de sous-toiture », qui se substitue à l'homologation existante.

Cette certification, relative aux produits et services, est accréditée par le COFRAC et encadrée par le Code de la Consommation.

La procédure actuelle de contrôle du CSTB sur les produits fabriqués ne change pas. Les caractéristiques principales certifiées des écrans souples de sous-toiture se réfèrent toujours au classement EST et les seuils de performances actuels sont conservés :

- E caractérise la résistance au passage de l'eau de l'écran ;
- S caractérise la perméance à la vapeur d'eau (valeur Sd) ;
- T caractérise le couplage de la résistance à la traction à l'état neuf et vieilli et la déchirure au clou.

Ainsi, tout produit certifié sera de fait conforme à la nouvelle norme NF DTU 40.29 (Annexe A) relative à la mise en œuvre des écrans souples de sous-toiture (voir Communiqué de Presse du SNEST du mois de novembre).

Il est important de rappeler que la certification, comme l'homologation, reste cependant une démarche volontaire du fabricant ou du distributeur soucieux de fournir au marché des produits de qualité.

La certification en pratique

En pratique, un produit certifié sera très facilement identifiable via le logo de la marque de certification QB (Qualité Bâtiment) du CSTB. Le logo particulier relatif à la marque Certifié CSTB Certified « écrans souples de sous-toiture » pourra également être utilisé mais seulement jusqu'au 31 décembre 2016. Il sera ensuite abandonné au profit de la seule marque harmonisée QB.



Marque particulière de certification des EST (jusqu'au 31 décembre 2016)



Marque harmonisée QB du CSTB

Ces logos ainsi que le classement EST du produit seront présents sur chaque rouleau, chaque unité de conditionnement mais également sur la documentation associée au produit, rendant impossible toute confusion avec un produit non certifié.

Le SNEST en bref

Fondé en 1997, le SNEST est le Syndicat national professionnel qui regroupe les douze principaux industriels intervenant sur le marché français :

- des écrans de sous-toiture (EST),
- pare-vapeur (PV)
- et pare-pluie (PP).

Le SNEST a pour vocation première de promouvoir les EST, PV et PP en valorisant toutes leurs propriétés et leurs apports dans la construction.

Le SNEST est représentatif de sa profession et reconnu comme tel par les instances professionnelles ainsi que les autres acteurs et intervenants dans l'acte de construire.